



Communiqué de presse

Date: 26.04.2026

Rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2025

En 2025, le Réseau de conseil pour les victimes de racisme a recensé et analysé un total de 1245 cas de discrimination raciale. Cela représente 34 cas de plus que l'année précédente, soit une augmentation d'environ 3 %. Après la forte hausse de près de 40 % enregistrée en 2024, les chiffres se sont stabilisés à un niveau élevé. En 2025 également, la majorité des cas s'est produite dans le domaine de la formation, sur le lieu de travail, dans l'espace public et dans le voisinage. Ils concernent le plus souvent le racisme envers les personnes noires et la xénophobie. Par ailleurs, une nette hausse des cas de racisme antimusulman est à nouveau observée, tandis que l'antisémitisme se maintient à un niveau élevé.

Le maintien du nombre de cas à un niveau comparable a permis d'éviter une hausse supplémentaire de la charge de travail du personnel des services de conseil. La forte hausse de près de 40 % enregistrée en 2024 avait en effet poussé de nombreuses personnes à la limite de leurs capacités, et une nouvelle augmentation de cette ampleur aurait été difficilement gérable. Malgré cette évolution, le volume de cas demeure élevé. Dans le même temps, les ressources humaines et financières des services de conseil restent sous pression, car, dans la plupart des cas, aucun renforcement suffisant n'a été mis en place à la suite de la forte hausse enregistrée en 2024.

En 2025, le domaine de la formation a de nouveau enregistré la plus grande part de cas signalés, avec 22 %, en particulier dans la scolarité obligatoire. Dans ce domaine, la majorité des signalements concerne le racisme envers les personnes noires (41 %), suivi du racisme antimusulman (25 %) et de la xénophobie (20 %).

Le domaine du travail se situe au deuxième rang avec 17 % des cas et enregistre la progression la plus marquée (+3 points de pourcentage). À titre d'exemple, une travailleuse du secteur des soins a été la cible de graves insultes à caractère raciste de la part d'une patiente et a, en outre, été faussement accusée de vol. Dans ce contexte, l'employeur ne lui a apporté aucun soutien, ni à l'égard de la patiente ni auprès des autorités policières. De telles accusations infondées ont été signalées dans 15 % de l'ensemble des cas, ce qui les rend relativement fréquentes. Les insultes racistes sont encore plus courantes, mentionnées dans 25 % des cas. Par ailleurs, il apparaît à plusieurs reprises que les figures d'autorité, telles que les employeurs ou les enseignants, n'interviennent pas de manière systématique lors d'épisodes racistes et ne garantissent pas une protection adéquate aux personnes concernées.

Les motifs de discrimination les plus fréquemment signalés restent le racisme envers les personnes noires (33 %) et la xénophobie (30 %). Suivent les cas de racisme antimusulman, qui représentent 23 % et ont augmenté de cinq points de pourcentage. D'autres motifs de discrimination incluent le racisme envers les personnes originaires du monde arabe (9 %), le racisme envers les personnes d'origine asiatique (8 %) et l'antisémitisme (5 %).

Les cas d'agressions racistes documentés dans ce rapport ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Pour de nombreuses personnes concernées, le racisme est une réalité omniprésente en Suisse, qui les accompagne tout au long de leur vie et se manifeste sous des formes et dans des situations très diverses. Si, en tant que société, nous voulons lutter réellement et efficacement contre le racisme, il est indispensable de prendre au sérieux les personnes directement concernées et leurs expériences. Sur cette base, il est nécessaire de développer et de mettre en œuvre des mesures ciblées et efficaces contre le racisme dans tous les domaines de la vie.

Le rapport est disponible en allemand, en français et en italien sur www.network-racism.ch et peut être commandé auprès du Réseau de conseil pour les victimes de racisme, tél. 031 302 01 61, beratungsnetz@humanrights.ch.

Plus d'informations

Nora Riss, responsable du Réseau de conseil pour les victimes de racisme, 079 586 25 18, nora.riss@humanrights.ch
Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR, 058 463 36 58, alma.wiecken@gs-edi.admin.ch